

*Vincent Locas, Avocat  
Conseiller juridique  
Réglementation et réclamations  
Ligne directe : (514) 598-3324  
Télécopieur : (514) 598-3839  
Courriel : [vlocas@gazmetro.com](mailto:vlocas@gazmetro.com)  
Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@gazmetro.com](mailto:dossiers.reglementaires@gazmetro.com)*

## **PAR SDÉ ET PAR MESSAGER**

Montréal, le 22 décembre 2016

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria – bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : R-3970-2016 – Cause tarifaire 2017  
Prix du transport et de l'équilibrage  
N/dossier : 312-00780**

---

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint copie de l'ordonnance TG-011-2016 de l'Office national de l'énergie (« ONÉ »), laquelle modifie la grille tarifaire des frais de cessation de service de TransCanada Pipelines Limited (« TCPL ») sur une base finale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ainsi que les nouvelles pages de tarifs de TCPL. L'ordonnance a un effet sur les coûts des services de transport et d'équilibrage de Société en commandite Gaz Métro.

L'impact de ces modifications pour l'année tarifaire 2017 est évalué à une augmentation de 2,1 M\$ sur le coût de service de transport et à une augmentation de 0,7 M\$ sur le coût de service d'équilibrage.

L'effet des modifications aux coûts de transport et d'équilibrage découlant de la décision de l'ONÉ sera capté, lors du Rapport annuel au 30 septembre 2017, par les comptes de frais reportés comptabilisant les trop-perçus/manques à gagner des services de transport et d'équilibrage, tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2013-054 (paragr. 42).

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur,  
l'expression de nos sentiments

*(s) Vincent Locas*

Vincent Locas  
VL/mb

p.j.